



Saisie d'une pension alimentaire

Par **vivi85300**, le **28/10/2008 à 10:28**

bonjour je suis interdit bancaire j'ai ouvert un compte en 2005 dans une autre banque et la banque me prélève tous les mois 45 EURO pendant 3 ANS, l'argent saisi vient d'une pension alimentaire, je voudrais savoir si la banque a le droit de saisir une pension alimentaire merci

Par **juri15**, le **28/10/2008 à 10:36**

Bonjour, l'interdit bancaire ne veut pas dire grand chose, je suppose que vous êtes interdit d'émettre des chèques et/ou d'emprunter (fiché FICP). Dans ce cas, la banque fournit un service minimum qui peut être facturé. Elle a dû vous informer sur ses tarifs, et elle ne "saisit" pas votre argent, elle le prélève conformément à ses tarifs et au contrat qui vous lie à votre banque. Ceci étant, et en fonction de votre situation de précarité éventuelle, il est possible qu'un plafonnement soit applicable au montant maximum de frais prélevés. Cordialement, juri15

Par **vivi85300**, le **28/10/2008 à 10:39**

non je n'ai pas de carnet de chèque ni de carte et 45 EURO PAR MOI SA FAIT BEAUCOUP